

# HONORAIRES DE GESTION/LOCATION\*

Locaux à usage d'habitation  
Conformément à la législation :

	A la charge du Propriétaire	A la charge du Locataire
Prestation de visites + Constitution de dossier + Rédaction du bail	5% TTC du montant annuel des loyers, dans la limite de 6,67€ HT /m <sup>2</sup> soit 8€ TTC /m <sup>2</sup>	5% TTC du montant annuel des loyers, dans la limite de 6,67€ HT /m <sup>2</sup> soit 8€ TTC /m <sup>2</sup>
Réalisation de l'État de lieux	2% TTC du montant annuel des loyers	2% TTC du montant annuel des loyers

## État des risques naturels

Ces honoraires sont de 20€ TTC et pris en charge par le bailleur.

## Diagnostics techniques

Sur devis préalablement accepté.

## Gérance

	Pourcentage sur le montant des encaissements réellement effectués
Logements et locaux annexes	6%HT soit 7.20% TTC
Garage ou parking isolé	8% HT soit 9.6% TTC
Immeuble en pleine gestion	6%HT soit 7.20% TTC

## Assurance garantie loyers impayés

2,5% TTC sur le montant des encaissements TTC réellement effectués.

## Prestations particulières

À la charge du Propriétaire

Base de déclaration fiscale	OFFERT
Prêts, ANAH... (par dossier)	145€ HT soit 174€ TTC
Suivi administratif et financier des travaux (Calcul des honoraires HT sur le montant TTC des travaux) • De 3000€ à 7500€ TTC (avec un minimum de 50€ HT) • Au-delà de 7500€ TTC	3% 2%
Compte d'indivision (par indivisaire par an)	60€ HT soit 72€ TTC
Gestion des procédures (hors impayés), huissier, avocat, expertise	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Déclaration de sinistre, présence à l'expertise	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Représentation (commission, expertise, Assemblée générale...)	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Avenant au bail**	6% HT du loyer annuel
Renouvellement de bail	3% HT du loyer annuel (à la charge du locataire lorsque celui-ci en est à l'initiative)

À la charge du Locataire

Honoraires de mise à l'huissier (constitution de dossier, transmission de pièces...)	180€ HT soit 216€ TTC
Photocopies (par face)	0.17€ HT soit 0.20€ TTC
Nouvelle étude de dossier, à la demande du locataire (changement de colocataire, de garant, ...)	70€ HT soit 84€ TTC l'heure
Avenant au bail**	6% HT du loyer annuel

\* En vigueur au 09/12/2022.

\*\* Ces honoraires seront imputés sur le compte du propriétaire, si l'avenant au bail est réalisé à la demande du propriétaire, ou sur le compte du locataire, lorsque l'avenant au bail est réalisé à la demande du locataire.